



Avis au public

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (Etablissement de la classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que la demande N° 1/24/0640 a été introduite auprès de l'Administration de l'Environnement en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **Post Luxembourg**

Objet : **Radiotechnique Site Elvange-Chateau**

Emplacement : **Elvange, rue d'Ellange LUREF : 90487, 64069**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Schengen **du 13 mars 2025 au 27 mars 2025 inclus** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schengen et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le **mercredi, 26 mars 2025 entre 08.30 à 09.00 heures** au secrétariat communal de l'administration à Remerschen.

Remerschen, le 13 mars 2025.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, Le secrétaire,